Image not found or type unknown

contrôle de solvabilité locataires

Par **mercidemaider**, le **19/02/2012** à **00:33**

Bonjour,

L'agence Foncia fait apparemment un contrôle de solvabilité, quelqu'un sait t-il en quoi cela consiste exactement ? Comment procèdent t-ils en 48 h ?

Si quelqu'un travaille ou a travaillé dans cette agence, se serait encore mieux... Quelles sont leurs méthodes ?

Merci d'avance à ceux qui me répondront.

Par **youris**, le **19/02/2012** à **11:57**

bjr,
l'agence a le droit et l'obligation de vérifier la solvabilité des locataires en demandant certains documents . certaines agences ont même été condamnées pour n'avoir pas vérifié sérieusement la solvabilité du locataire:
documents pouvant être demandés au locataire:
• Les attestations de revenus pour les trois derniers mois (fiches de paye, de pension, d'Assedic ou contrat d'embauche).
. dernier avis d'imposition.
• Les quittances de loyers de sa précédente location.
• montant des aides perçues.
• attestation employeur.
• Les coordonnées de son ancien propriétaire .
devant la prolifération des faux produits par certains candidats locataires, les agences doivent effectuer des vérifications par téléphone auprès de l'employeur et de l'ancien propriétaire.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés